
ACCUEIL DES VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE

Mardi 14 novembre à 16h30

DOSSIER DE PRESSE


Contact presse

Karine DURQUETY

06 17 11 33 39 - 02 51 47 45 12

karine.durquety@larochesuryon.fr

 @lrsypresse

 lrsy.fr/presse

14 NOVEMBRE 2023

lrsy.fr    



La Ville de La Roche-sur-Yon accueille des volontaires en Service Civique depuis novembre 2014 au sein de différents services municipaux, de l'agglomération et du CCAS. L'agrément délivré en juillet 2014 par le ministère de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale pour 3 ans, a été renouvelé depuis à trois reprises pour se prolonger jusqu'en 2026, permettant ainsi d'intégrer entre 10 à 15 jeunes par année sur des missions d'intérêt général.

La Ville de La Roche-sur-Yon a désormais inscrit ce dispositif dans la collectivité avec la volonté de permettre aux jeunes volontaires de s'inscrire dans un processus citoyen, de renforcer leurs connaissances du monde professionnel et en particulier de celui d'une collectivité territoriale en y étant pleinement immergés. Il s'agit pour la collectivité de les accompagner au quotidien, de leur permettre d'avancer dans l'affirmation de choix qui seront utiles à définir leurs parcours professionnel et personnel.

12 jeunes sont aujourd'hui positionnés dans des services municipaux et plusieurs autres arriveront d'ici la fin du mois de janvier 2024. Particularité de 2023.24, nous allons à la fois accueillir des jeunes volontaires de villes partenaires (Drummondville, Cacérés...) et envoyer des jeunes yonnais vers ces mêmes villes. Leur mission, être les ambassadeurs de leur ville autour de la thématique des pratiques sportives et des valeurs de l'olympisme. Une rencontre internationale de jeunes les réunira à La Roche-sur-Yon la fin du mois de juillet 2024.

C'est une force, une dynamique riche et nouvelle qui est insufflée dans les services, au sein de projets qui ont pour but de renforcer la cohésion sociale sur le territoire et la proximité avec les yonnais.

L'accueil prévu le mardi 14 novembre à 16h30 est l'occasion pour les élus de rencontrer les volontaires et d'échanger avec eux, de valoriser leur engagement et de réaffirmer l'intérêt de la collectivité d'accueillir ainsi des jeunes volontaires dans ses services.

👉 **Qu'est-ce que le Service civique ?**

Le Service civique s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans. Il s'agit :

- d'un engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois. 8 mois au maximum en Vendée.
- pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines d'interventions reconnus prioritaires pour la Nation : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence
- donnant lieu au versement d'une indemnité prise en charge par l'État, et d'un soutien complémentaire, en nature ou argent, pris en charge par l'organisme d'accueil (l'indemnité de Service civique est cumulable avec l'allocation adulte handicapé)
- ouvrant droit à un régime complet de protection sociale financé par l'État

Il peut être effectué auprès d'organismes à but non lucratif ou de personnes morales de droit public, en France ou à l'étranger.

👉 Missions proposées aux jeunes volontaires sur la ville de La Roche-sur-Yon

Les volontaires en Service civique interviennent en complément de l'action des agents de la commune, sans s'y substituer. Ainsi, les missions de Service civique permettent de :

- démultiplier l'impact d'actions existantes,
- renforcer la qualité du service déjà rendu par les agents,
- expérimenter et développer de nouveaux projets au service des administrés.

Ces missions ont été proposées par des services de la Ville, de l'agglomération et du CCAS et ont fait l'objet d'un travail préparatoire de plusieurs semaines avec les services des Ressources humaines et Jeunesse et vie étudiante, ce dernier étant le service support au pilotage de l'action au sein de la Ville.

A ce jour, 12 jeunes ont intégré leur mission dans 10 services différents après avoir fait part de leur motivation lors d'un entretien. 2 postes sont en attente de volontaires :

Direction Sports et jeunesse – Info Jeunes La Roche-sur-Yon

Passeur d'info Jeunesse

En binôme. Chaque volontaire intervient en fonction de ses souhaits et en complémentarité avec son binôme, en prenant pour appui les tâches suivantes : faire le lien avec les 15/29 ans du territoire yonnais pour les informer, être le relais de leur parole et accompagner leurs projets.

8 mois – 2023/2024

Direction des Relations Internationales

Mission à l'international

Les missions « Ambassadeur du sport et de la citoyenneté » en lien avec le projet de rencontre internationale de la fin du mois de juillet 2024 sont en cours de constitution.

👉 LES VOLONTAIRES

Laura COELHO / 22 ans

Direction de la prévention et de la tranquillité publique

Promotion de l'égalité femme/homme, sensibilisation aux violences conjugales et accès aux droits

En lien avec la Chargée d'étude – animatrice de justice du SAJAV (service d'Assistance juridique et d'aide aux victimes), elle orientera et aidera les personnes en demande d'informations juridiques, dans leurs premières démarches. Dans le cadre de la promotion de l'égalité homme/femme, elle participera à développer des actions et concevoir des outils utiles à renforcer l'information en direction des yonnais.

Tuteur : Peggy BOBEDA

Du 01/10/2023 au 31/05/2024

Marie-Lisa BILLORE/ 22 ans

Direction de la Culture – Médiathèque Benjamin-Rabier

Médiatrice culturelle à l'artothèque

En lien avec l'équipe du pôle Image et son et en particulier avec les médiateurs culturels de l'artothèque (médiathèque Benjamin-Rabier), Marie-Lisa participera à la mise en place d'outils pédagogiques et à faire découvrir largement les services de l'artothèque.

Tuteur : Sandra DOUBLET

Du 01/10/2023 au 31/05/2024

Aëlig GILLET CHEVAIS / 18 ans

Direction de la Culture – Musée

Médiation et accompagnement des actions culturelles

Au sein du Musée, Aëlig, accompagné de son tuteur, a pour mission de soutenir des actions de médiation et de relations publiques favorisant l'accès à l'offre culturelle du musée (espace Malraux, espace muséal du CYEL, événements, valorisation du fonds artistique...).

*Tuteur : Fabrice GUÉDON
Du 01/10/2023 au 31/05/2024*

Léo CAMPOS / 19 ans

Direction de la Culture – Médiathèque Benjamin-Rabier

Médiateur culturel « Hors les murs »

En lien avec l'équipe de la médiathèque, Léo participera à la mise en place des actions « hors les murs », du portage de documents, et notamment en direction de publics dits « empêchés ».

*Tutrice : Marion TROQUIER
Du 01/10/2023 au 31/05/2024*

Michka ROULEAU / 21 ans

Direction de la Culture – Action culturelle

Médiation et accompagnement des actions culturelles

Au sein du service de l'Action Culturelle, accompagnée de sa tutrice, Michka mènera des actions de médiation et de relations publiques favorisant l'accès à l'offre culturelle de la Ville, en lien avec de nombreux partenaires et des publics très variés.

*Tuteur : Juliette PÉDARD
Du 01/10/2023 au 31/05/2024*

Enola CHAUCHET / 19 ans

Direction de la Culture – Médiathèque Alain-Sabaud

Médiatrice culturelle « Biodiversité »

En lien avec l'équipe de la médiathèque, Enola participera au développement de cette spécificité « Biodiversité » et notamment en participant à des actions de médiation : animation autour de la grainothèque, conception de projets « biodiversité » avec les habitants, mise en évidence de documents en lien avec la thématique « biodiversité »...

*Tuteur : Zora AMMOUR
Du 01/10/2023 au 31/05/2024*

Co-animation et accompagnement des résidents en EHPAD (5 missions dans 5 EHPAD)

Accompagnée par les responsables de l'animation de l'EHPAD, les volontaires auront pour mission de :

- Participer à l'accompagnement quotidien des résidents : aides à la mobilité, aides dans les démarches, échanges/discussions libres, aide à la restauration...
- D'animer ou co-animer des activités de loisirs (culturels, moteurs, sur la mémoire, activités thématiques, fêtes annuelles, soin des animaux...)

Lisa FAVREAU / 22 ans

CIAS – EHPAD Tapon

*Tutrice : Florence FORTIN
Du 01/10/2023 au 31/05/2024*

Cassandra PLUMERAT / 17 ans

CIAS – EHPAD St André

*Tutrice : Florence FORTIN
Du 01/10/2023 au 31/05/2024*

Eva-Line OLLIVE / 19 ans

CIAS – EHPAD Vigne-aux-Roses

*Tutrice : Sophie SOMM-PÉNISSON
Du 01/10/2023 au 31/05/2024*

Dilay BASIBUYUK / 16 ans

CIAS – EHPAD Boutelier

*Tutrice : Jacky BOURMAUD
Du 01/10/2023 au 31/05/2024*

Naïssé LAPORTE / 19 ans

CIAS – EHPAD Boutelier

*Tutrice : Jacky BOURMAUD
Du 01/11/2023 au 30/06/2024*

Dune BEZIAT / 17 ans

CIAS – EHPAD Moulin Rouge

*Tutrice : Lydie BLAINEAU
Du 16/10/2023 au 16/11/2024*

Quelques repères

Le service civique a été créé par **la loi du 10 mars 2010**. Il a été préparé, à la demande du Président de la République Nicolas Sarkozy, et en concertation avec le monde associatif, par le Haut-Commissaire à la Jeunesse d'alors, Martin Hirsch.

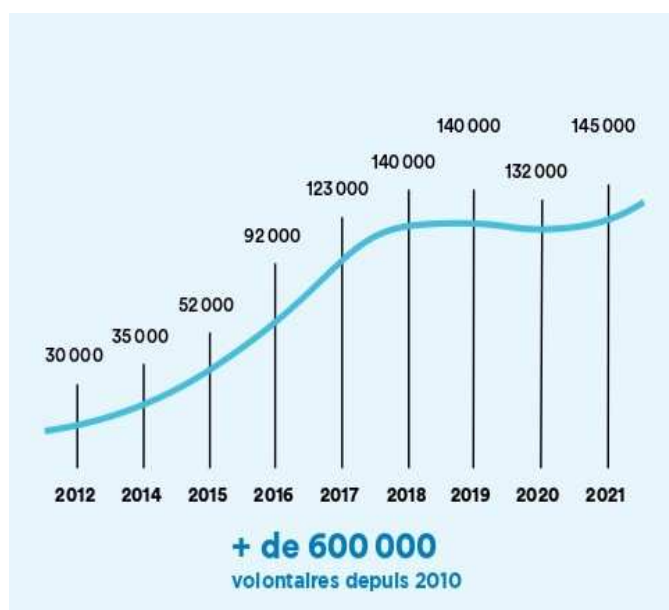
Réintégré au Code du service national, le service civique a pris la suite du service civil volontaire qui avait été mis en place en 2006 et dont le trop faible développement avait conduit à sa refonte pour atteindre des effectifs plus significatifs, afin qu'il ait un réel effet d'entraînement du plus grand nombre dans la citoyenneté.

L'**Agence du service civique** est responsable du pilotage et de la gouvernance du nouveau dispositif. Ce GIP réunit l'État, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), et l'association France Volontaires.

Les objectifs du Service civique

L'objectif du Service civique est de proposer à tous les jeunes de 16 à 25 ans sans condition de diplôme, un cadre d'engagement, dans lequel ils pourront mûrir, gagner en confiance en eux, en compétences, et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel. Ce n'est pas un contrat de travail. **Pour la plupart des missions, seuls comptent les savoir-être et la motivation.** Il a également pour objectif d'être une étape de vie au cours de laquelle des jeunes de toutes origines sociales et culturelles pourront se côtoyer et prendre conscience de la diversité de notre société.

Quelques chiffres



144 014 en 2022

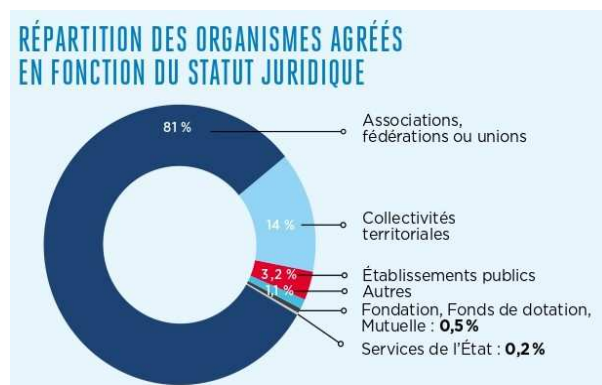
60% de femmes et 40% d'hommes avec une moyenne d'âge de 20 ans.

Niveau de formation à l'entrée en mission :

- Infra Bac : 22% ;
- Bac : 43% ;
- Sup. Bac : 35%

➤ Les obligations pour l'organisme d'accueil

- **Un tuteur pour chaque jeune** : il est chargé d'assurer l'accompagnement et le suivi du volontaire dans la réalisation de sa mission.
- Une formation civique et citoyenne doit être proposée au volontaire en Service civique.
- Les organismes d'accueil **accompagnent** les volontaires dans leur réflexion **sur leur projet d'avenir**.
- Les organismes doivent par ailleurs veiller à la diversité des profils des volontaires accueillis en Service civique.



➤ Rôle du tuteur

C'est le référent principal du volontaire, il est garant du bon déroulement de la mission. Il suit l'évolution du projet et réajuste les contours de la mission en fonction de l'avancement du volontaire. Il accompagne le jeune dans son parcours d'engagement volontaire, donne un cadre et des repères de fonctionnement. Il est chargé d'accompagner le volontaire dans sa réflexion sur son projet d'avenir afin de favoriser, à l'issue de l'accomplissement de la mission de Service Civique, son insertion professionnelle.

➤ Modalités d'indemnisation pour le volontaire

Le Service civique ouvre droit à **une indemnité financée par l'État de 496,93 euros** net par mois quelle que soit la durée hebdomadaire du contrat. En plus de ces 496,93 euros net, le volontaire peut percevoir de l'État une bourse mensuelle de 113,13 euros net si :

- il est bénéficiaire du revenu de solidarité active (rSa) au moment de la signature du contrat de Service Civique ou s'il appartient à un foyer bénéficiaire du rSa;
- il est titulaire d'une bourse de l'enseignement supérieur au titre du 5 ou 6e échelon au titre de l'année universitaire en cours.

Ce critère ne concerne donc que les volontaires poursuivant leurs études en même temps que leur mission.

La Ville de son côté verse aux volontaires une prestation nécessaire à leur subsistance, leur équipement, leur hébergement ou leur transport. Le montant mensuel de cette prestation est fixé à **113,02 euros**

